

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE: ECOLE ELEMENTAIRE DU MOULIN NEUF 880 ROUTE D'ANTIBES 06410 BIOT	DATE: 14/06/18
---	-----------------------

PARTICIPANTS:

- **Membres titulaires (Représentants des Parents, Enseignants, Représentants de la collectivité, DDEN)**
 - Représentants des parents: Mme Bellanger (CP), Mme Ensfelder et Mr Moro (CP/CE1), Mme Cacherat (CE1) , Mme Badaud et Mme Deronne (CE2), Mme Palazzoni et Mme Tosi (CE2/CM1), Mme Frugier et Mme Soli (CM1), Mme François (CM1/2), Mme Arnaldi (CM2), Mme Seca, Mme Castellino et Mme Dupiol (APE) .
 - Enseignants: Mme Ménard (CP), Mme Marengo (CP/CE1), Mme Retaggi (CE2/CM1), Mme Dalban (TRS en CE1, CE2, CM1), Mme Colas (CM1), M. Chaput (CM1/2), M. Bridoux (CM2 et directeur), Mme Roche (Enseignante spécialisée), Mr Ferey (DDEN)
 - Mairie de Biot: Mme Brosset (conseillère municipale adjointe à l'éducation), Mme Lecomte. (référente du périscolaire Moulin neuf)

ORDRE DU JOUR:

- structure de l'année 2018/19,
- projets et actions à mener,
- Questions diverses.

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION:

Perspectives sur l'année 2018-19.

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU CONSEIL: *(joindre la délibération éventuelle s'il y a lieu)*

En préliminaire au débat, Mme Debras, maire de Biot, témoigne sa sympathie et ses

remerciements au directeur pour son action pendant 8 ans au sein de la communauté éducative du village, témoignage évidemment apprécié par l'intéressé. Elle se félicite aussi des partenariats établis cette année entre les différents partenaires (école, périscolaire et espace des arts) pour monter des projets comme celui du «soldat rose» par exemple. Projets inter-structures qu'elle encourage vivement pour la suite. Mme Debras doit ensuite quitter l'école pour d'autres obligations municipales.

– **Approbation du compte-rendu du précédent conseil**

Le compte-rendu est approuvé avec la réserve de Mme Brosset qui ne l'a pas lu au préalable. Le directeur rappelle que, sur l'ordre du jour des conseils, figure l'hyperlien permettant à chacun de consulter l'intégralité des conseils d'école sur le site internet de l'école. <https://ecole.ac-nice.fr/antibes/moulinneufbiot/?p=110>

– **Perspectives sur la rentrée scolaire prochaine.**

L'an prochain, 208 élèves sont prévus dans la structure élémentaire. L'arrivée conséquente d'élèves de C.P compense largement le départ des CM2. Quelques inscriptions supplémentaires en cours de cursus et des dérogations accordées pour les frères et sœurs de l'école maternelle s'ajoutent à l'effectif existant. Tout ceci provoque une hausse des effectifs globaux de l'école qui va alourdir l'an prochain les classes de cycle 3 notamment.

En dehors du changement de direction, l'équipe reste la même. Au moment de la rédaction du compte-rendu, l'école a eu la confirmation du maintien sur poste complémentaire de Mme Dalban qui officiera donc en classe de CE1, CE2 et CM1. Mme Target prendra donc, à la rentrée, la direction de l'école. Elle est déjà venue à l'école pour une première prise de contact et la transmission des dossiers se fera en toute fin d'année à différentes occasions.

L'organisation actuelle avec trois double-niveaux reste nécessaire. Concernant la composition des classes, l'équipe enseignante envisage le parcours des élèves sur l'ensemble de leur scolarité, du CP au CM2. Ce qui vaut pour les affectations en double-niveau. Des cas particuliers existent pour des raisons pédagogiques précises concernant des enfants à besoins particuliers, la famille est alors toujours consultée au préalable avant son affectation.

Voici l'organisation décidée en conseil des maîtres début juin:

2 classes de C.P avec Mmes Ménard et Marengo,

1 classe de CE1 avec Mme Salicis / Mme Dalban,

1 classe de CE1/CE2 avec Mme Retaggi,

1 classe de CE2 avec Mme Arnaud / Mme Dalban,

1 classe de CM1 avec Mme Colas / Mme Dalban

1 classe de CM1/CM2 avec Mr Chaput,

1 classe de CM2 avec Mme Target, la directrice et une personne inconnue à ce jour qui prendra son tiers de service en CM2 aussi.

Mme Roche, continuera son action auprès des élèves en difficulté. Ainsi que Patricia Rouby psychologue scolaire.

Les listes de répartition des nouvelles classes seront affichées comme chaque année, début juillet sous le préau extérieur. Et les listes de fournitures seront communiquées aux familles sur le panneau d'affichage et le site internet. Ces dernières respectent la liste de fournitures type recommandée par le ministère de l'Éducation nationale.

Concernant la rentrée des CP, un accueil particulier est habituellement organisé en salle polyvalente en tout début de journée de rentrée. Mme Target, en tant que future directrice, a acté cet accueil des parents de C.P en salle polyvalente avec les collègues concernées et Mme Saba le jour de la rentrée entre 8h30 et 9h30.

– **Projets et perspectives sur l'année à venir :**

- L'an prochain, plusieurs classes souhaiteraient partir en classes transplantées. Si leur candidature est acceptée, les parents d'élèves de chaque classe seront sollicités pour mettre en place des actions de financement de ces projets (ventes diverses...). Sous réserve des autorisations nécessaires et de l'acceptation des dossiers de candidature. Les familles concernées recevront une information en début d'année. Mr Bridoux demande à Mme Brosset si un financement exceptionnel non comptabilisé dans les prévisions budgétaires 2018 initialement pourrait être octroyé pour une classe. A l'heure de la rédaction du compte-rendu, Mme Brosset a confirmé la participation de la commune aux frais de chaque classe transplantée, y compris pour la classe non budgétée en octobre dernier.

Suite au succès et à la qualité du spectacle «Le soldat rose» en partenariat avec les structures communales et grâce à l'action de Mme Nathalie Saba, un autre projet musical est en projet pour l'an prochain. Celui-ci devrait impliquer cette fois plusieurs classes de l'école. Tout cela sera précisé en temps utile.

Mr Bridoux laissera à Mme Target les indications nécessaires pour participer une fois de plus à la course solidaire «Mets tes baskets et bats la maladie» de l'association ELA. Avec pourquoi pas une participation de parents d'élèves à la course ? Cette action a remporté un grand succès l'an passé, il serait dommage de ne pas la renouveler même sous d'autres aspects.

D'autres projets, plus spécifiques à chaque classe seront précisés à la rentrée lors des réunions de septembre.

Mme Lecomte rapporte l'action «Goûter Bio» réalisé avec un groupe d'élèves volontaires lors des ateliers périscolaires. Ceux-ci ont produit un journal vantant les mérites de l'alimentation Bio. Leur production a remporté le deuxième prix national. Les enfants se sont donc vus offrir un goûter Bio qu'ils ont pris ce jeudi 14 juin à l'école en présence de Mme Debras présente pour les féliciter.

Mme Dalban ajoute que cette année le trophée inter-école de la sécurité routière a été remporté par les élèves du Moulin neuf. A noter également que le prix académique (Var, Alpes-Maritimes) du Kangourou des maths a également été remporté par un élève de CM1/2 du Moulin neuf cette année. Ces actions seront également reconduites l'an prochain.

- Organisation de la kermesse:

Elle aura donc lieu le samedi 30 juin, de 10h à 14 heures, selon la même organisation que l'an passé avec filtrage des entrées et inscription préalable de tout entrant dans l'enceinte contre remise d'un bracelet d'identification. Mme Frugier fait appel aux bonnes volontés pour obtenir des tables car la commune n'a pas assez de matériel pour équiper les trois kermesses organisées simultanément. Il manque aussi une sonorisation fonctionnelle avec un micro. Mme Marengo évoque l'idée d'un achat d'une sonorisation blue tooth qui pourrait être utile en différentes occasions. La sono manquait aussi pour la fête de Carnaval à l'école en février dernier.

La vente de tickets de tombola se fera de façon différente cette année en confiant un carnet à vendre à chaque élève qui rapportera ensuite argent et souches des tickets vendus. Un message explicatif est transmis aux familles. L'installation débutera dès vendredi 29, 18h. Un stand de vente de «Mister Freez» sera installé pour financer les projets de l'an prochain, dont le projet musical inter-classes.

- Interventions techniques restant en attente:

Mr Bridoux regrette l'absence d'interlocuteurs au niveau des services techniques. Ce qui a rendu sans réponse sa demande d'équipement des classes en ventilateurs, tel qu'il avait été acté lors du conseil d'école de mars 18. Mme Brosset explique le flou actuel de ce

service par sa refonte complète suite au départ de plusieurs responsables. De fait Mme Brosset informe l'assemblée que c'est dorénavant le référent scolaire, qui sera chargé de collecter les besoins techniques de l'école et de les transmettre au service technique.

Mr Bridoux rappelle les demandes laissées sans réponses jusqu'à présent afin que Mme Target ait une idée précise des besoins de la structure:

- le remplacement de nombreuses dalles de plafond dans plusieurs classes,
- des fuites répétées dans la classe de CP de Mme Ménard (au niveau du plafond), et de Mme Arnaud en CE2 (suite à la mauvaise fermeture d'une fenêtre),
- un changement de stores à bannes dans la classe de CM2,
- un remplacement de volet roulant dans la BCD et la classe de Mme Ménard,
- une fuite chronique de la chasse d'eau des toilettes adultes,
- le renouvellement du revêtement anti-dérapant sur les plaques des arbres de la cour,
- la réfection du traçage des lignes de jeux et la pose de paniers de baskets dans la cour,
- la réparation des connexions internet de la classe de Mme Ménard et de Mme Salicis,
- la fixation des vidéo-projecteurs au plafond dans deux classes de l'école (Mme Retaggi et Mme Colas), Mme Brosset en profite alors pour annoncer la dotation de deux vidéo-projecteurs interactifs pour la structure l'an prochain. Ils devraient être installés dans les classes de Mmes Retaggi et Marengo, qui en avaient fait la demande depuis un certain temps.
- et pour compléter cette liste de demandes demeure un besoin important d'équipement des classes en ventilateurs (en attente d'une solution de climatisation des locaux...)

De nombreuses réparations ont par ailleurs été réalisées en cours d'année directement par Mr Latty, gardien de l'école depuis 15 ans. Mr Latty supervisait également le bon avancement des travaux en cours, des devis réalisés et des urgences du quotidien. Sa connaissance du fonctionnement de la structure a été d'un grand secours aux deux directions du groupe scolaire. Mais Mr Latty devra quitter son poste en août. Tous, parents comme enseignants s'interrogent sur son remplacement par quelqu'un qui ne connaît pas les locaux, ni les procédures. Un changement d'agents d'autant plus étonnant qu'il n'a pas été demandé par l'intéressé. Mr Bridoux craint que la nouvelle directrice ne puisse pas s'appuyer sur les conseils techniques de Mr Latty dans sa prise de fonction et que cela ait un impact non négligeable sur le fonctionnement général de l'école à la rentrée (notamment dans la mise en place des procédures de sécurité en début d'année).

Mme Brosset indique qu'à l'heure actuelle, son départ n'a pas encore été acté et que, dans le cas où il serait effectif, il y aurait un tuilage avec son successeur pour que ce dernier prenne connaissance des locaux. Mr Bridoux, au nom de toute l'équipe enseignante, tient en tout cas à remercier Mr Latty pour son action au sein du groupe durant toutes ces années à ses côtés.

– **Questions diverses:**

- Des parents d'élèves sur les procédures de mise en sécurité en cas d'inondation.

Si les alentours de l'école sont potentiellement inondables, ce n'est pas le cas de l'école directement, en position surélevée. Un confinement simple des élèves suffit alors sans nécessité de les enfermer dans chaque classe. Néanmoins selon la gravité des intempéries, les élèves pourraient ne pas avoir accès à la cour, lieu d'un précédent glissement de terrain.

Par contre, en cas d'inondation, il n'est pas possible aux parents d'aller chercher leur enfant tant que la crise n'est pas terminée. La mairie de Biot est en train de réfléchir à une alerte automatique arrivant par sms pour informer les parents. Mme Brosset évoque un système d'informations par le biais du gupii.

- Des parents d'élèves sur le comportement des élèves de CM2.

Comme chaque fin d'année, certains élèves de CM2 ont un comportement inadapté, sûrs de l'impunité qu'ils pensent avoir du fait de quitter prochainement l'école. Cette année, les incidents ont été plus nombreux qu'à l'accoutumée.

Sur le temps scolaire, tout comportement répréhensible est sanctionné. Les parents sont également avisés du comportement de leur enfant mais les enseignants ont bien noté que le langage et le comportement de certains enfants ont été repérés et signalés aux familles concernées bien avant le CM2. Mr Bridoux déplore le comportement de ces élèves et surtout le manque d'efficacité des actions éducatives recommandées aux parents. Et de l'absence de résultats de ces avertissements aux parents sur un changement de comportement de leurs enfants. Ces élèves font l'objet d'une attention particulière sur le temps scolaire et aussi d'aucune tolérance des mauvaises actions. Il faut évidemment que cela soit le cas sur tous les temps de l'école.

Certains parents d'élèves évoquent une certaine impunité de plusieurs élèves qui bénéficieraient d'une trop grande écoute des animateurs durant la pause méridienne. Plusieurs parents demandent des sanctions plus dures que les habituels avertissements oraux. Mmes Lecomte et Brosset indiquent avoir envoyé des avertissements écrits aux familles pouvant déboucher sur des évictions en fonction du règlement du gupii. Beaucoup jugent l'impact limité et tardif de ces actions en fin d'année. Des évictions du temps périscolaire plus précoces sont recommandés par bon nombre des personnes présentes.

Mr Bridoux conclue sur le caractère exceptionnel de ces comportements cette année qui sont vraiment propres à quelques cas particuliers en CM2. Il ne s'agit pas d'une tendance générale pouvant marquer une dégradation constante. Cela reste heureusement ponctuel et individualisé. Le directeur indique aussi qu'il a modifié à son arrivée le règlement de telle sorte qu'un article stipule que tout élève se doit d'avoir un comportement respectueux vis à vis des adultes comme des enfants, quelque soit le temps d'activités, de 7h45 à 18h. Il n'hésitera donc pas à sanctionner personnellement un élève qui se sera mal comporté sur un temps périscolaire, s'il en a connaissance. Et ce jusqu'en toute fin d'année.

Mme Frugier se demande si l'éviction à la kermesse de ces élèves perturbateurs ne pourraient également pas être une réponse ponctuelle à des comportements sanctionnés qui se répéteraient malgré tout. Plusieurs personnes se demandent au nom de quelle autorité une association de parents pourrait agir de la sorte. La réponse reste en suspens...

- En dernière minute: Mme Frugier évoque le bilan de la vente de mugs réalisés cet hiver: 306 mugs vendus ont permis de récolter 672 €. L'A.P.E a décidé de reverser 500 € à la coopérative d'école pour le financement de projets inter-classes pour l'année 2018-19. Elle en est chaleureusement remerciée par l'équipe enseignante...

Le directeur de l'école remercie ensuite pour leur participation aux trois conseils d'école et leur implication cette année, tous les représentants des parents d'élèves, mais aussi l'ensemble des membres de l'APE pour leur soutien toujours très actif dans la réalisation des projets des classes. Ce fut un plaisir d'avoir cette association de parents d'élèves dynamique toujours prête à soutenir les projets scolaires durant toutes ces années.

A l'issue de ce 24ème et dernier conseil d'école mené, Mr Bridoux remercie encore l'équipe municipale de Biot souvent à l'écoute même si tous les messages passés et les demandes n'ont pas été forcément toujours entendus. Diriger cette structure du Moulin neuf à Biot a été une mission stimulante et enrichissante, agréable le plus souvent grâce à une communauté éducative investie.

Enfin et surtout Monsieur Bridoux salue le dynamisme de cette sympathique équipe enseignante qui l'a épaulé dans ses actions au cours de ces huit belles années au Moulin neuf, et qui bonne nouvelle, sera fidèle au poste à la rentrée 2018 auprès de tous les enfants.

L'ordre du jour ayant été traité dans son intégralité, la séance est levée.

à Biot , le 14/06/2018 Le président du conseil d'école faisant office de secrétaire de séance,

F. Bridoux